

De fait, les durées pratiquées par les branches varient selon les caractéristiques du groupe socialement homogène qui y prédomine : en effet d'une part, les individus choisissent leur emploi en fonction de la durée moyenne de celui-ci et d'autre part, à la structure des emplois d'une branche correspondrait "un cadre psychosocial temporel de groupe".

Certes, on peut penser qu'avec la crise et l'augmentation du chômage, la première partie de cette proposition (le choix des emplois) est moins pertinente. Mais la deuxième partie reste quant à elle toujours pertinente.

---

Ces trois approches du temps de travail dans l'atelier, en matière d'assiduité, et au niveau de l'entreprise, nous rappellent donc que, bien que les employeurs se soient toujours efforcés de désapproprier les travailleurs de leur temps de travail, afin de le mieux maîtriser pour l'utiliser de la façon la plus rentable possible, les travailleurs ont constamment aménagé et réaménagé des zones d'autonomie qui ont contribué à rendre leur travail plus acceptable, et auxquelles ils tiennent. Comme ils tiennent à leur pouvoir d'achat qui conditionne la qualité de leur insertion dans la société forgée par le Fordisme.

Il convient de se souvenir de tout cela lorsque l'on aborde le problème de l'évolution des durées du travail, ainsi que l'évolution du pouvoir d'achat dans la crise.

En Belgique, comme dans beaucoup d'autres pays, l'évolution de la population active au cours de ces dernières années a surtout été marquée par l'entrée massive des femmes dans l'activité professionnelle (1). L'augmentation du nombre de femmes actives et des taux d'activité féminins est régulière depuis la fin de la seconde guerre mondiale et s'est accélérée depuis 1968. Entre 1968 et 1981, le taux d'activité des femmes croît de 0,6 % en moyenne et passe de 23,7 % à 31,5 % de la population féminine totale. En chiffres absolus, au cours de la même période, le nombre de femmes au travail a augmenté de plus de 400.000 unités, s'élevant ainsi à 1.588.200 en 1981. Pendant ce temps, la population active masculine n'a progressé que de 12.000 unités. Entre 1968 et 1981, les femmes ont donc participé pour plus de 95 % à la croissance des ressources en main-d'oeuvre de la Belgique.

C'est à tenter de cerner certains aspects de l'insertion des femmes dans l'emploi salarié, en Belgique, que nous nous attacherons ici.

---

(1)

Cette entrée est en fait un retour puisque les taux d'activité féminin ont connu une baisse tendancielle depuis la deuxième moitié du XIXe siècle et jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale (cf. COOMANS G., La production sociale des femmes, Ed. de l'U.L.B., 1983, pp. 26-29). Cette période de baisse tendancielle paraît être commune aux pays industrialisés occidentaux mais elle se produit parfois à des moments différents. En France, par exemple, c'est entre 1901 et 1962 qu'elle prend place (cf. BOUILLAGUET-BERNARD P., et GERME J.F., "Salarisation et travail féminin en France", in Critiques de l'économie politique, n°17, octobre-décembre 1981, pp. 83-117, p. 87.

De fait, les durées pratiquées par les branches varient selon les caractéristiques du groupe socialement homogène qui y prédomine : en effet d'une part, les individus choisissent leur emploi en fonction de la durée moyenne de celui-ci et d'autre part, à la structure des emplois d'une branche correspondrait "un cadre psychosocial temporel de groupe".

Certes, on peut penser qu'avec la crise et l'augmentation du chômage, la première partie de cette proposition (le choix des emplois) est moins pertinente. Mais la deuxième partie reste quant à elle toujours pertinente.

---

Ces trois approches du temps de travail dans l'atelier, en matière d'assiduité, et au niveau de l'entreprise, nous rappellent donc que, bien que les employeurs se soient toujours efforcés de désapproprier les travailleurs de leur temps de travail, afin de le mieux maîtriser pour l'utiliser de la façon la plus rentable possible, les travailleurs ont constamment aménagé et réaménagé des zones d'autonomie qui ont contribué à rendre leur travail plus acceptable, et auxquelles ils tiennent. Comme ils tiennent à leur pouvoir d'achat qui conditionne la qualité de leur insertion dans la société forgée par le Fordisme.

Il convient de se souvenir de tout cela lorsque l'on aborde le problème de l'évolution des durées du travail, ainsi que l'évolution du pouvoir d'achat dans la crise.

En Belgique, comme dans beaucoup d'autres pays, l'évolution de la population active au cours de ces dernières années a surtout été marquée par l'entrée massive des femmes dans l'activité professionnelle (1). L'augmentation du nombre de femmes actives et des taux d'activité féminins est régulière depuis la fin de la seconde guerre mondiale et s'est accélérée depuis 1968. Entre 1968 et 1981, le taux d'activité des femmes croît de 0,6 % en moyenne et passe de 23,7 % à 31,5 % de la population féminine totale. En chiffres absolus, au cours de la même période, le nombre de femmes au travail a augmenté de plus de 400.000 unités, s'élevant ainsi à 1.588.200 en 1981. Pendant ce temps, la population active masculine n'a progressé que de 12.000 unités. Entre 1968 et 1981, les femmes ont donc participé pour plus de 95 % à la croissance des ressources en main-d'oeuvre de la Belgique.

C'est à tenter de cerner certains aspects de l'insertion des femmes dans l'emploi salarié, en Belgique, que nous nous attacherons ici.

---

(1)

Cette entrée est en fait un retour puisque les taux d'activité féminin ont connu une baisse tendancielle depuis la deuxième moitié du XIXe siècle et jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale (cf. COOMANS G., *La production sociale des femmes*, Ed. de l'U.L.B., 1983, pp. 26-29). Cette période de baisse tendancielle paraît être commune aux pays industrialisés occidentaux mais elle se produit parfois à des moments différents. En France, par exemple, c'est entre 1901 et 1962 qu'elle prend place (cf. BOUILLAGUET-BERNARD P., et GERME J.F., "Salarisation et travail féminin en France", in *Critiques de l'économie politique*, n°17, octobre-décembre 1981, pp. 83-117, p. 87.

### 1. Le métier des femmes

Les professions sont inégalement féminisées. Pour évaluer l'ampleur de cette inégalité, il faut savoir que si l'on souhaitait que la proportion de femmes soit égale à la proportion d'hommes dans toutes les professions, près de quarante pour cent des femmes devraient en changer (1). Les travailleuses se trouvent en effet concentrées dans quelques professions puisque plus de la moitié d'entre elles se retrouve dans les dix métiers les plus féminisés, qui pourtant ne regroupent qu'un quart des emplois salariés. Cette concentration s'accompagne d'une grande dispersion des taux de féminité des différentes professions (2). Ainsi, pour les cinquante groupes de professions de la nomenclature de 1977, on obtient un coefficient de variation (3) des taux de féminité qui est égal à 1,15. Ce large éventail du degré de féminisation des professions est avant tout le résultat de situations très différenciées dans l'industrie et dans le secteur tertiaire. Les professions tertiaires connaissent un taux moyen de féminité de 33 % alors que les professions à caractère

(1) Nous aurions aimé pouvoir calculer le chiffre sur des données récentes. Le manque d'informations statistiques sur la population active nous a amené à utiliser la dernière estimation disponible de la population répartie par sexe et par profession, qui date de 1977 (enquête socio-économique). Pour obtenir le chiffre de 40 % (en fait 39,9), nous avons appliqué la formule suivante :  $\frac{1}{2} \sum_i \left| \frac{F_i}{F} - \frac{T_i}{T} \right|$

où F est l'effectif des femmes salariées, F<sub>i</sub> l'effectif des femmes qui exercent la profession i, T l'effectif salarié total et T<sub>i</sub> l'effectif de la profession i.

(2) Taux de féminité : rapport (exprimé en %) entre le nombre de femmes (d'un secteur d'activité, d'une profession) et le total des effectifs du secteur ou de la profession.

(3) Rapport entre l'écart-type et la moyenne d'une distribution.

secondaire sont en moyenne féminisés à concurrence de 22 %. De plus, la majorité des femmes qui exercent une profession tertiaire le font dans une profession où le taux de féminité est élevé : 56 % d'entre elles se retrouvent dans une des cinq professions dont le taux de féminité est supérieur à 50 % (enseignants, vendeurs, travailleurs des services personnels et des services domestiques, personnel infirmier). Enfin, ajoutons encore que les professions tertiaires regroupent plus des trois quarts des femmes salariées et seulement 41 % des hommes. Les graphiques 1 et 2 présentent le détail des taux de féminité des différents groupes de professions tels qu'ils apparaissent dans l'enquête de 1977 (les taux ont été calculés sur les effectifs des seuls salariés).

### 2. Disparités sectorielles

La distribution des taux de féminité des différents secteurs d'activité est moins dispersée que celle des taux par profession. Le coefficient de variation des taux calculés pour chaque secteur vaut 0,73 en 1982 (chiffres O.N.S.S.). Cette dispersion n'a guère évolué au cours de ces dernières années : les valeurs des coefficients de variation sont restées stables depuis 1970 au moins. Ce qui n'exclut évidemment pas une modification des taux de féminité eux-mêmes. Toutefois, avant d'en arriver là, examinons les caractéristiques de la distribution des taux en 1982 tels qu'ils apparaissent dans le tableau 1.

L'éventail de la distribution des taux de féminité sectoriels provient d'abord de la différence qui apparaît entre les secteurs industriels et les secteurs tertiaires. Dans le tertiaire, le taux de féminité moyen vaut 39,9 % contre seulement 26,5 % dans l'industrie (25,3 % si la construction est considérée comme un secteur industriel) (1). Ces moyennes

(1) La dispersion des taux de féminité autour de ces moyennes est nettement plus importante dans l'industrie (coefficient de variation : 0,78) que dans le tertiaire (0,36).



Graphiques 1 et 2: taux de féminité par profession.

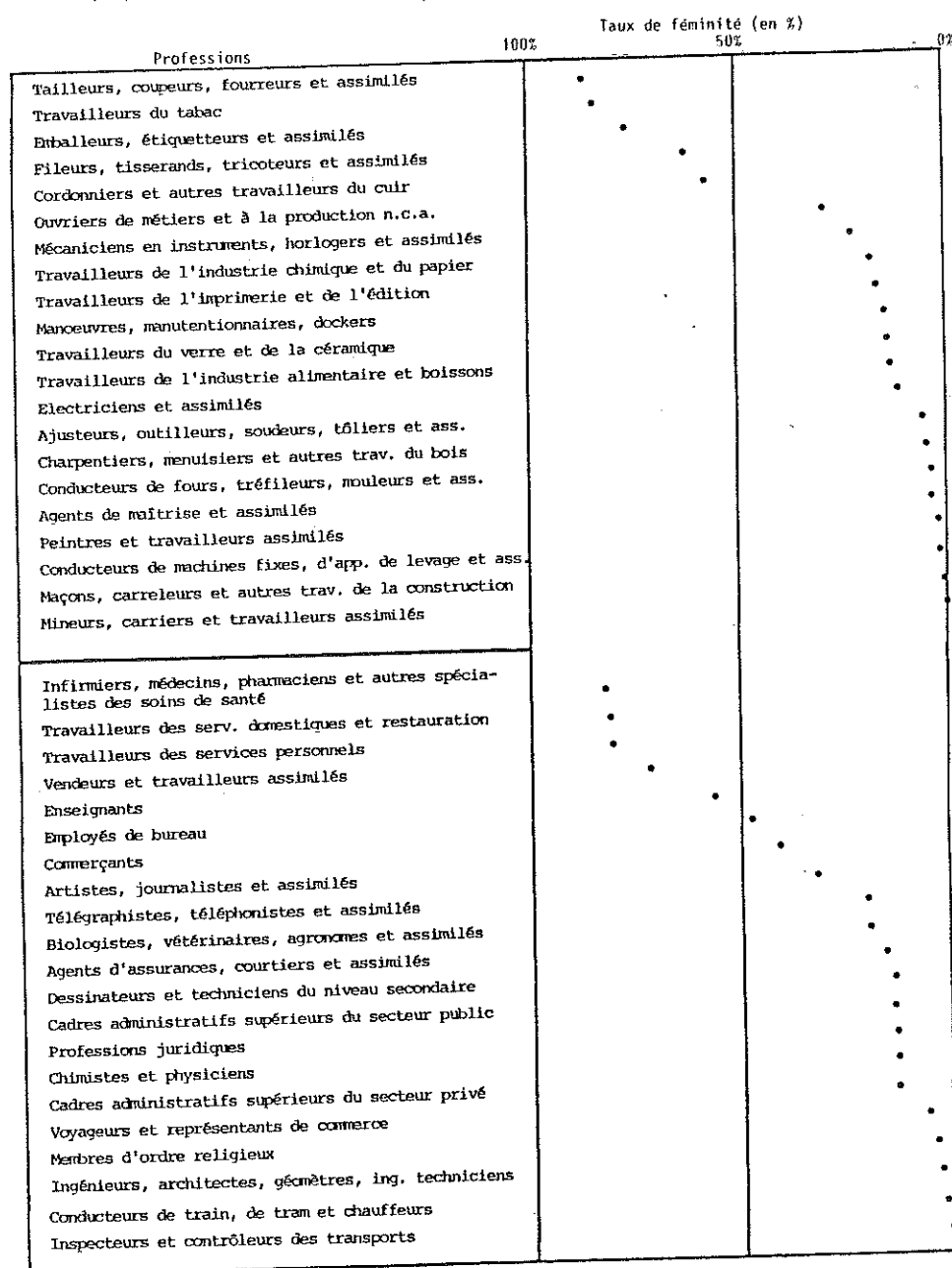


Tableau 1 : évolution de l'emploi total et de l'emploi féminin 1974-1982

(Source : O.N.S.S. chiffres au 30 juin)

	1974			1982		
	Emploi total (1)	Emploi féminin (2)	Taux de féminité 2/1 (en %)	Emploi total (1)	Emploi féminin (2)	Taux de féminité 2/1 (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	12.158	1.200	9,9	11.152	1.509	13,5
Energie, eau, gaz	69.403	2.540	3,7	60.978	3.241	5,3
Métallurgie	109.715	4.253	3,9	73.927	2.686	3,6
Minerais non métallique	77.233	9.037	11,7	48.760	4.573	9,4
Chimie	77.277	16.311	21,1	71.151	13.833	19,4
Caoutchouc, matières plastiques	25.158	7.042	28,0	20.667	4.575	22,1
Alimentation	103.746	26.591	25,6	90.085	23.481	26,0
Tabac	8.758	5.941	67,8	6.335	3.661	57,8
Textile	104.497	46.203	44,2	59.609	25.481	42,7
Vêtement, chaussures	90.713	77.249	85,2	45.283	38.769	85,6
Bois	54.317	8.583	15,8	35.090	4.632	13,2
Papier	27.076	7.783	28,7	17.597	4.267	24,2
Livre	41.092	10.473	25,5	32.077	8.685	27,1
Cuirs et Peaux	5.820	2.447	42,0	2.787	1.238	44,4
Construction métallique	106.686	15.812	14,8	73.788	9.837	13,3
Construction mécanique	69.139	6.354	9,2	54.737	6.439	11,8
Construction électrique	107.685	39.754	36,9	74.508	22.742	30,5
Construction de matériel de transport	74.025	7.169	9,7	71.447	6.069	8,5
Industries manufacturières diverses	18.196	4.886	26,9	13.060	4.210	32,2
Construction	245.856	7.155	2,9	189.327	6.926	3,7
Banques, Assurances	100.696	35.867	35,6	113.666	42.300	37,2
Restauration, hébergement	43.983	21.890	49,8	56.067	28.510	50,1
Transport, Communications	185.661	26.577	14,3	196.521	31.849	16,2
Commerce	334.717	141.613	42,3	321.847	145.646	45,3
Services n.d.a.	918.991	429.331	46,7	1.129.799	571.194	50,6
Total général	3.012.598	962.061	31,9	2.870.265	1.016.353	35,4

ont connu des évolutions divergentes entre 1974 et 1982 puisqu'en 1974, elles valaient 37,5 % (tertiaire) et 27,8 % (secondaire, construction exclue). En 1982 et en moyenne, les femmes sont donc un peu moins présentes dans l'industrie et un peu plus dans le tertiaire qu'en 1974.

La grande majorité des femmes occupées dans le tertiaire travaille dans les deux secteurs dont les taux de féminité dépassent 50 % (restauration - hébergement et services non dénommés ailleurs). Cette caractéristique ne se retrouve pas dans l'industrie, même si les emplois féminins y sont tout de même concentrés dans quelques secteurs. Les cinq secteurs qui, en chiffres absolus, pourvoient le plus d'emplois aux femmes (chimie, alimentation, textile, vêtement-chaussure, construction électrique (1)), occupent 65,4 % des travailleurs dans l'industrie, alors qu'ils ne représentent que 39,5 % de l'emploi industriel total (et 32,1 % de l'emploi industriel masculin).

Les taux de féminité sectoriels ont évolué au cours du temps, même si, comme nous l'avons dit, leur dispersion est restée fiable. Entre 1974 et 1982, la situation de l'emploi salarié féminin s'est particulièrement dégradée dans l'industrie. Dans treize des dix-neuf secteurs industriels du Tableau 1., les taux de féminité ont diminué, ce qui signifie que, dans ces secteurs, les pertes d'emploi ont plus touché les femmes que les hommes. Au nombre de ces secteurs, nous trouvons trois des cinq secteurs qui sont les principaux pourvoyeurs d'emplois féminins dans l'industrie ainsi qu'un des deux secteurs d'activité où le taux de féminité dépasse 50 %. Cette évolution se traduit par une baisse de 36 % de l'emploi salarié féminin dans l'industrie (contre 24 % pour l'emploi masculin) et, partant, par une baisse du taux de féminité dans l'ensemble des secteurs industriels (qui passe de 25,2 % en 1974 à 22,0 % en 1982 (construction exclue)).

(1)  
Les taux de féminité de ces secteurs sont très variables puisqu'ils s'échelonnent de 19,4 % (chimie) à 85,6 % (vêtement-chaussure).

L'évolution de la féminisation des secteurs tertiaires est plus homogène que celle des secteurs industriels. Les taux de féminité ont augmenté dans les cinq secteurs mentionnés dans le tableau 1. Cette croissance (qui fait passer le taux de féminité du tertiaire de 41,4 % en 1974 à 45,1 % en 1982) traduit évidemment la forte croissance de l'emploi féminin. En effet si, au cours de la période considérée, l'emploi salarié dans le tertiaire a augmenté pour les deux sexes, l'emploi féminin a crû davantage que l'emploi masculin dans chacun des secteurs d'activité considérés.

Nous ignorons, hélas, tout des caractéristiques des emplois et des actifs concernés par les évolutions qui viennent d'être retracées. En particulier, nous manquons d'information sur les modalités sectorielles du recours aux formes particulières d'emploi et notamment au travail à temps partiel qui, on le sait, touche principalement les femmes (1). En ce qui concerne le dernier type d'activité, nous pouvons toutefois souligner que la proportion d'emplois à temps partiel dans l'emploi salarié total est passée de 4,9 % en 1977 à 9,6 % en 1983. Chez les travailleuses, les proportions valent respectivement 14,1 % et 20,9 % (2). En chiffres absolus, cela signifie que le nombre d'emplois à temps partiel est passé de 130.000 à plus de 200.000 unités entre 1977 et 1983. Au cours de la même période, le nombre d'emplois salariés à temps plein occupé par des femmes a diminué de plus de 40.000 unités. La croissance de l'emploi féminin est donc entièrement due à la diffusion du travail à

(1)  
Les chiffres du recensement de 1970 tels qu'ils sont présentés (pour la Flandre) par le Conseil Economique Régional (G.E.R.V. berichten, n°8, 1976, p. 179) montrent que le recours au temps partiel varie fortement selon les secteurs. Il serait intéressant de pouvoir comparer ces chiffres à des données plus récentes de manière à voir si cette diversité s'est maintenue ou, au contraire, s'il y a eu homogénéisation des situations sectorielles.

(2)  
LEROY R., GODANO A., "Travail à temps partiel : une nouvelle statistique", in Bulletin de l'I.R.E.S., mars 1985, pp. 1-21, p. 7.

temps partiel (1).

### 3. Féminisation des secteurs et professions

La différence entre les dispersions des taux de féminité sectoriels dans l'industrie et dans le tertiaire est assurément le résultat des disparités des distributions des taux de féminité des professions secondaires et des professions tertiaires. Comme les taux des professions secondaires sont plus dispersés que ceux des professions tertiaires et que les premières sont plus présentes dans l'industrie que dans le tertiaire, il en résulte une plus grande dispersion des taux de féminité des secteurs industriels. Cette explication est toutefois insuffisante.

En effet, si l'on se réfère à la répartition des travailleurs selon le sexe, le groupe de professions et le secteur d'activité (2), on constate qu'en général, dans un secteur très féminisé, le processus de féminisation touche la plupart des professions de ce secteur, y compris celles qui, habituellement, dans les autres secteurs, le sont moins. La féminisation d'un secteur d'activité est donc due à la fois aux caractéristiques de la structure professionnelle des emplois du secteur et aux politiques sectorielles d'embauche et de classification des femmes dans les différentes professions représentées dans le secteur.

Pour évaluer l'importance de ces deux effets tout en tenant compte du poids relatif de chaque profession dans chaque secteur, nous avons recouru à la technique utilisée par Maryse HUET pour décrire la situation

(1)  
Il faut encore ajouter que près de 40.000 des 200.000 emplois à temps partiel de 1983 sont des emplois dus à la mise en oeuvre des programmes de résorption du chômage (stage des jeunes, T.C.T., C.S.T., C.M.T., chômeurs à mi-temps) (cf. LEROY, GODANO, ibid., p. 9).

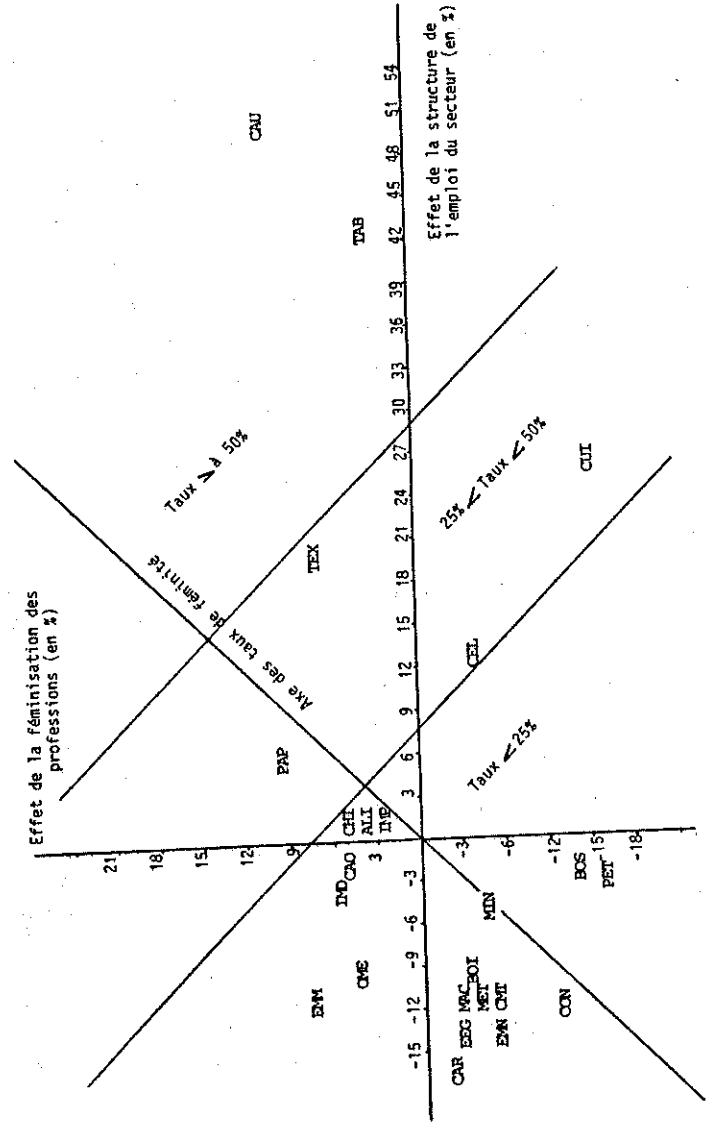
(2)  
Le manque de données nous a forcé, pour ce faire, à recourir aux tableaux du recensement de 1970 (nous n'avons utilisé que les chiffres qui concernent les salariés).

française (1).

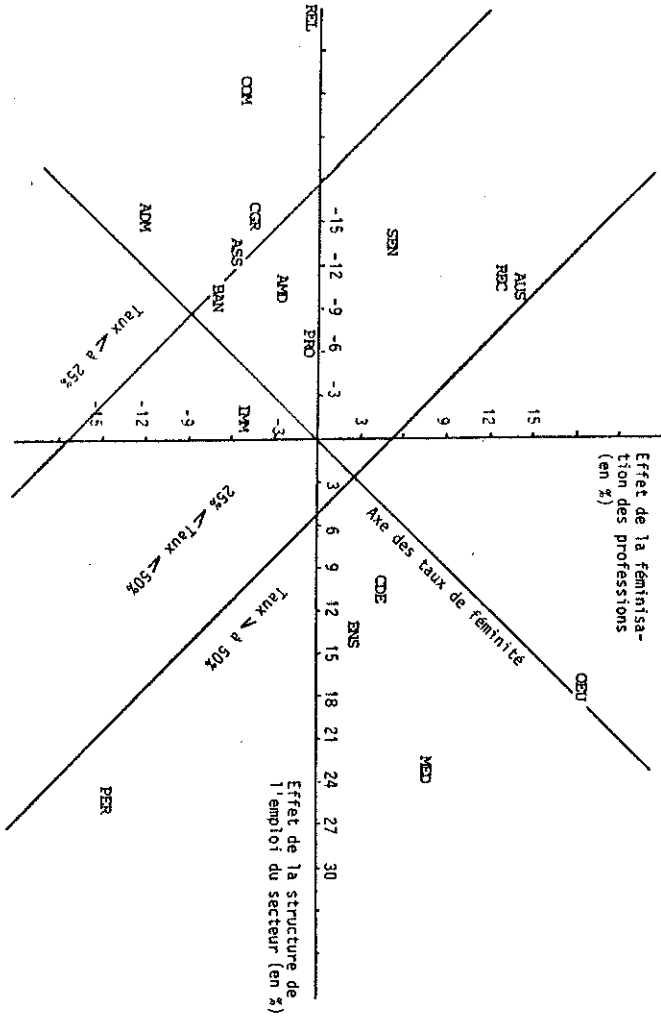
Les graphiques 3 et 4 présentent les résultats de l'application de cette démarche aux données du recensement de 1970 (qui sont, rappelons-le, les plus récentes disponibles). Ces graphiques méritent quelques mots d'explication. L'origine des deux axes représente la moyenne de l'ensemble des secteurs (industriels ou tertiaires) du point de vue, d'une part, de la structure d'emploi par profession (compte tenu de l'importance relative de chacune d'elle) et, d'autre part, du taux de féminité de chaque profession. Un secteur situé près de l'origine est donc un secteur qui se caractérise par des taux de féminité par profession et une structure d'emploi par profession qui sont proches de ceux de l'ensemble des secteurs (industriels ou tertiaires). Cette technique de représentation permet donc de définir la position de chaque secteur par rapport à la situation moyenne de l'ensemble des secteurs.

(1)  
HUET M., "La concentration des emplois féminins", in Economie et statistique; n°154, avril 1983, pp. 33-46. La technique utilisée est la suivante : le taux de féminité du secteur  $i$  s'écrit ici :  $t_i = \sum_j p_{ij} t_{ij}$  où  $p_{ij}$  est la part de la profession  $j$  dans l'emploi du secteur  $i$  et  $t_{ij}$  le taux de féminité de la profession  $j$  dans le secteur  $i$ . On calcule alors une relation analogue pour l'ensemble des secteurs (industriels ou tertiaires) :  $t = \sum_j p_j t_j$ . Et, pour comparer  $t_i$  à  $t$ , on crée un "taux fictif de féminité"  $t'_i$  pour le secteur  $i$  :  $t'_i = \sum_j p_{ij} t_j$ . C'est le taux de féminité qu'aurait le secteur  $i$  si, dans ce secteur, toutes les professions étaient féminisées comme l'ensemble des secteurs (industriels ou tertiaires). La différence  $(t'_i - t)$  indique la différence entre la structure d'emploi par profession du secteur  $i$  et celle de l'ensemble des secteurs (industriels ou tertiaires). C'est ce que HUET appelle l'"effet structurel". La différence  $(t_i - t)$  indique la différence entre le taux de féminité effectif du secteur et celui de l'ensemble des secteurs (industriels ou tertiaires). En retranchant  $(t'_i - t)$  de  $(t_i - t)$ , on obtient la quantité  $(t_i - t'_i)$  que HUET appelle "effet sectoriel".





Graphique 3: Importance respective de deux déterminants de la féminisation des secteurs industriels.



Graphique 4: Importance respective de deux déterminants de la féminisation des secteurs tertiaires.

Abréviations utilisées dans les graphiques 3 et 4.

Graphique 3

ALI : industries alimentaires  
BOI : industrie du bois et du liège  
BOS : fabrication des boissons  
CAO : industrie du caoutchouc  
CAR : extraction du charbon  
CAU : fabrication de chaussures et d'articles d'habillement  
CEL : construction de machines et d'appareils électriques  
CHI : industrie chimique  
CMT : construction de matériel de transport  
CON : industrie de la construction  
CUI : industrie du cuir et de la fourrure  
EEG : électricité, eau et gaz  
EMM : extraction des minerais métalliques  
EMN : extraction des minerais non métalliques  
IMD : industries manufacturières diverses  
IMP : imprimerie, édition et industries connexes  
MAC : construction de machines  
MET : industrie métallurgique de base  
MIN : industrie des produits minéraux non métalliques  
OME : fabrication d'ouvrages en métaux  
PAP : industrie du papier et du carton  
PET : industrie des dérivés du pétrole et du charbon  
TAB : industrie du tabac  
TEX : industrie du textile

Graphique 4

ADM : services administratifs publics  
AMD : activités mal désignées  
ASS : assurances  
AUS : autres services et organismes privés d'intérêt général  
BAN : banques et établissements financiers  
CDE : commerce de détail  
CGR : commerce de gros  
COM : communications  
ENS : enseignement  
IMM : affaires immobilières  
MED : médecine humaine, médecine animale et services sanitaires  
OEU : oeuvres sociales  
PER : services personnels  
PRO : organisations professionnelles, syndicales, mutuelles  
REC : services récréatifs  
REL : organisations religieuses  
SEN : services fournis aux entreprises



Dans l'industrie (graphique 3), l'écart entre le taux de féminité de chaque secteur et le taux de féminité moyen s'explique surtout par la structure professionnelle des emplois qui est plus ou moins favorable aux femmes. Ainsi, les six secteurs les plus féminisés (papier, construction électrique, textile, cuir, tabac et chaussures) ont tous, à des degrés divers, des structures d'emploi favorables à l'emploi féminin. Leur situation se différencie toutefois du point de vue de l'effet sectoriel : dans deux secteurs sur six (construction électrique et cuir), l'effet sectoriel favorable compense des structures professionnelles de l'emploi sectoriel défavorables aux femmes. Les quatre autres secteurs ont à la fois des taux de féminité par profession élevés et des structures d'emploi favorables. Dans ces cas, les femmes sont donc, en moyenne, plus présentes qu'ailleurs dans l'ensemble des professions représentées au sein du secteur. Il n'en reste pas moins que cette diffusion reste relativement faible et que l'effet structurel reste prédominant.

De la même manière, mais avec une dispersion moindre, les secteurs d'activité peu féminisés se caractérisent soit par une structure d'emploi par profession défavorable aux femmes, soit par une structure d'emploi proche de la moyenne. Les huit secteurs industriels les moins féminisés ont à la fois une structure d'emploi défavorable et des taux de féminité par profession inférieurs à la moyenne : l'accès des femmes aux professions représentées dans ces secteurs est moins fréquent qu'en moyenne dans les secteurs industriels. Sept secteurs industriels se trouvent près de l'axe de l'effet sectoriel : leur structure d'emploi par profession est proche de celle de l'ensemble de l'industrie. La féminisation de ces secteurs est donc due aux formes prises par les taux de féminité par profession. Deux d'entre eux (pétrole et boissons) sont peu féminisés du fait de taux par profession défavorables aux femmes alors que cinq d'entre eux le sont davantage du fait de taux en moyenne plus élevés.

Dans le tertiaire (graphique 4), l'effet des structures d'emploi l'emporte aussi sur celui des taux de féminité par profession. Ces derniers prennent toutefois ici une importance plus grande que dans l'industrie. En effet, la moindre dispersion des taux de féminité sectoriels (autour d'une moyenne plus élevée que dans l'industrie) à laquelle il a été fait allusion ci-dessus ne se retrouve plus ici, où l'on tient compte du poids relatif des professions.

Peu de secteurs ont, dans le tertiaire, une structure d'emploi proche de la moyenne. Les structures d'emploi sont soit nettement favorables (dans le commerce de détail, l'enseignement, les oeuvres sociales, les soins de santé et les services personnels) soit nettement défavorables (dans tous les autres secteurs sauf l'immobilier et, dans une moindre mesure, les organisations professionnelles) à l'emploi féminin. Dans quelques-uns des secteurs à structure d'emploi défavorable, les taux de féminité par profession sont néanmoins, en moyenne, plus élevés que dans l'ensemble du tertiaire. Les femmes ont ainsi tendance à être davantage représentées dans l'ensemble des professions dans les services récréatifs et les "autres services". A l'opposé, elles sont moins présentes dans les différentes professions dans les services personnels où la structure d'emploi leur est favorable.

#### 4. Emploi sectoriel et vulnérabilité au chômage

Les travailleuses ont été, on le sait, les premières victimes de la crise de l'emploi. L'écart entre les taux de chômage masculins et féminins s'est fortement accru dès 1974-1975. Et, malgré un certain "rattrapage" des hommes au cours de ces dernières années, cet écart entre la situation des deux sexes reste encore important aujourd'hui. L'analyse de la mobilité dans le chômage a en outre montré les inégalités qui existaient à

cet égard entre les hommes et les femmes (1). Il est en particulier apparu que le phénomène d'"enlèvement dans le chômage" caractérisait la population des chômeuses dès l'âge de 35 ans.

Comment ces processus se traduisent-ils à l'échelon sectoriel ? Au vu de l'évolution de l'emploi évoquée ci-dessus, on pourrait s'attendre à une position relativement bonne des femmes dans les secteurs où l'emploi féminin a connu une plus grande croissance (ou une moindre diminution) que l'emploi masculin. L'examen de données récentes sur la mobilité dans le chômage et sur la vulnérabilité au chômage montre qu'il n'en est rien.

Les tableaux 2 et 3 présentent l'évolution du nombre de travailleurs salariés et de chômeurs complets indemnisés selon le sexe et la branche d'activité (d'origine dans le cas des chômeurs) pour les années 1980-81 et 1981-82. Ces tableaux contiennent aussi, pour chaque sexe et chaque branche d'activité, les taux de mobilité dans le chômage (taux d'entrée et taux de sortie (2)) ainsi qu'un indicateur (R) de risque d'entrée au chômage (3).

(1) Pour plus de détails à ce propos, cf. TOLLET R., "La crise et la sélectivité du marché de l'emploi", in Bilan et perspectives des politiques sociales, Bruxelles, Bureau du Plan, 1981, pp. 397-429 et DESMAREZ P., STROOBANTS M., et VANHEERSWYNGHELIS A., "La mobilité dans le chômage en Belgique", à paraître dans Espace, Populations, Sociétés, n°1985-2.

(2) Une remarque s'impose quant à la signification du taux de sortie dans ce cas, car rien ne nous permet de présumer qu'un chômeur issu d'une branche d'activité donnée soit voué à y retourner. Le taux de sortie est donc ici simplement une estimation du mouvement de sortie du chômage. Il caractérise la population issue de la branche d'activité et non la branche elle-même.

(3) Rapport (exprimé en %) entre le nombre de chômeurs complets indemnisés ayant perdu leur emploi dans la branche d'activité au cours de l'année et qui sont toujours chômeurs au 30 juin t et le nombre d'emplois de la branche en question au 30 juin de l'année t - 1.

Tableau 2 : Répartition de l'emploi, du chômage, de la mobilité dans le chômage et du "risque de chômage" selon les branches d'activité (total du pays, femmes, 1980-1982).

	Emploi 30.6.80	Emploi 31/80 4	Chômage 30.6.80	A Chô. 81/80	TE TS	R	Emploi 30.6.81	Emploi 82/81	Chômage 30.6.81	Chômage A Chô 82/81	TE TS	R		
Agriculture, épiculature, pêche	1431	-1,3	478	11,7	45,8	34,1	15,3	1412	6,9	534	9,2	41,8	32,6	15,8
Energie, eau, gaz	3041	3,1	225	36,0	62,2	26,2	4,6	3136	3,3	306	14,1	45,4	31,4	4,4
Secteur privé	1965	2,8	616	5,8	27,3	21,4	5,5	2837	-5,3	652	7,4	27,6	20,2	6,3
Métallurgie	3046	-6,9	1258	1,0	17,3	16,3	7,1	2782	-7,7	1271	-1,5	15,7	17,2	7,2
Minerais non métalliques	3075	-9,5	1353	-0,3	13,9	14,2	8,0	2197	-8,8	1349	-3,0	11,0	14,0	6,8
Verre	2353	-6,6	1353	7,0	30,0	23,0	10,7	14139	-2,2	5565	4,3	23,8	19,5	9,4
Chimie	14559	-2,9	5202	13,5	30,1	16,6	3,4	4817	-5,0	671	1,2	15,2	14,0	2,1
Caoutchouc, Mat. plasti- ques	5247	-8,2	591	5,2	29,2	24,0	15,0	23176	1,3	11772	3,2	26,5	23,3	13,4
Alimentation	21866	6,0	11191	4,1	14,6	10,5	9,2	3847	-4,8	2682	7,0	15,3	8,3	10,7
Tabac	4079	-5,7	2576	4,6	24,4	19,8	10,2	27098	-6,0	12761	0,2	18,6	18,4	8,7
Textile	29082	-6,8	12202	7,3	25,9	18,5	15,1	39161	-5,0	27189	0,3	17,3	17,0	12,0
Vêtement	43314	-9,6	25329	3,1	23,3	20,2	11,2	4916	-5,8	2721	-0,4	18,2	18,6	10,1
Bois	5485	-10,4	2639	-0,6	16,5	17,1	13,8	1631	-4,8	1539	-7,5	9,6	17,2	9,1
Chaussure	1846	-11,6	1549	4,8	25,8	21,0	12,8	4525	-5,7	2558	1,1	18,8	17,7	10,6
Châssis	4933	-8,3	2441	12,6	37,9	25,1	9,4	8943	-2,9	2554	5,8	29,5	23,7	8,4
Papier	9167	-2,4	2268	-0,9	19,4	20,3	14,9	1295	-4,4	1113	-0,6	16,7	17,3	14,4
Livre	1462	-11,4	1123	3,9	24,2	20,3	11,8	10289	-4,4	5763	3,1	19,5	16,5	10,9
Cuir et peaux	11338	-9,3	5549	8,7	27,4	18,7	2,8	6609	-2,6	790	19,0	41,5	22,5	5,0
Construction métallique	7129	-7,3	727	10,6	24,3	13,7	8,9	24260	-6,3	10750	2,9	16,7	13,8	7,4
Construction mécanique	26542	-8,6	9758	14,1	33,2	19,0	8,5	6613	-8,2	2092	9,0	26,2	17,2	8,2
Construction électrique	7131	-7,3	1633	19,9	48,0	28,0	16,0	2002	-2,1	880	8,1	29,3	21,2	12,9
Construction de matériel de transport	2196	-8,8	734	17,9	36,0	18,2	27,2	2286	-3,2	2156	3,4	24,7	21,2	22,9
Diamant	2424	-4,0	1829	23,2	52,3	29,4	12,5	7437	-6,9	2352	15,7	40,5	24,7	12,8
Industries manufactu- rières diverses	8038	-7,5	1909	26,4	59,8	33,5	3,1	41920	0,9	2746	20,4	48,6	28,2	3,2
Construction	41561	0,9	2172	8,7	27,4	18,7	2,8	6609	-2,6	790	19,0	41,5	22,5	5,0
Banques, assurances	33996	0,4	6006	8,7	47,6	38,9	11,0	26963	0,7	630	16,2	46,6	30,5	11,3
Secteur privé	25963	3,9	2013	26,5	54,8	28,3	3,5	31615	0,7	2547	26,3	49,9	23,6	4,0
Restauration et héber- gement	31433	5,8	2936	8,9	36,4	27,5	7,4	14760	-0,8	3293	9,4	32,9	23,5	7,3
Transports et commu- nications	12392	-1,4	40189	34,6	68,5	33,9	5,0	562483	1,5	54082	21,3	53,9	32,7	5,2
Secteur privé	147911	-0,8	2936	8,9	36,4	27,5	7,4	14760	-0,8	3293	9,4	32,9	23,5	7,3
Commerce	555174	1,3	40189	34,6	68,5	33,9	5,0	562483	1,5	54082	21,3	53,9	32,7	5,2
Services	216855	1,6	127220395	12,7	220395	12,7	220395	12,7	220395	0,2	12,7	220395	12,7	220395

Tableau 3 : Répartition de l'emploi salarié, du chômage, de la mobilité dans le chômage et du "risque de chômage" selon les branches d'activité (total du pays, hommes, 1980-1982).

	Emploi 30.6.80	Emploi 81/80 Δ	Chômage 30.6.80	Δ Chô 81/80	TE	TS	R	Emploi (à l'emploi 30.6.80 82/81)	Chômage 30.6.81	Δ Chô 82/81	TE	TS	R
Agriculture, sylvicul- ture, pêche	10025	-3,2	1117	45,7	90,3	44,7	10,1	9701	1627	30,4	70,1	39,7	11,8
Energie, eau, gaz	58975	-0,8	2967	-23,5	29,2	52,7	1,5	58499	2269	6,3	36,6	30,2	1,4
Secteur privé	48276	-1,1					1,8	47748					1,7
Métallurgie	78320	-5,5	2624	16,9	57,2	40,4	1,9	73985	3667	11,5	37,5	26,0	1,6
Minerais non métallique	37179	-9,0	1637	33,1	66,0	32,9	2,9	33839	2179	26,5	53,7	27,3	3,5
Verre	14603	-6,3	878	19,4	54,6	35,2	3,3	13676	1048	17,0	45,8	28,8	3,5
Chimie	59518	-3,2	2572	41,1	78,5	37,4	3,4	57625	3628	21,9	55,0	33,1	3,5
Craie, plâ- tres	16877	-3,4	417	65,5	98,8	33,3	2,4	16302	690	7,4	34,6	27,2	1,5
Alimentation	68699	-2,0	5126	41,8	81,2	39,4	6,1	67315	7271	21,9	55,4	34,4	6,0
Tabac	2741	-1,5	85	23,5	76,5	52,9	2,4	2701	105	28,6	57,1	28,6	2,2
Textile	37388	-4,7	3841	27,9	56,2	28,3	5,8	35646	4912	7,8	35,6	27,8	4,9
Vêtement	6471	-7,6	897	6,6	39,2	32,7	5,4	5980	956	15,8	45,0	30,0	7,3
Bois	33813	-6,8	2747	51,3	92,4	43,0	7,5	31511	4157	19,4	54,4	35,0	7,2
Chaussure	1014	-8,3	174	5,7	32,8	27,0	5,6	930	184	11,4	27,2	15,8	5,4
Papier	14321	-5,1	841	63,0	91,6	28,5	5,4	13594	1371	10,9	42,1	31,2	4,2
Livre	24642	-2,3	1384	33,9	71,7	37,8	4,0	24067	1853	12,6	48,9	36,3	3,8
Cuir et peaux	1773	-7,7	421	8,6	42,3	33,7	10,0	1637	457	4,8	29,8	24,9	8,3
Construction métallique	71081	-6,3	7497	44,9	82,4	37,5	8,7	66610	10863	23,2	57,3	34,1	9,3
Construction mécanique	54032	-6,5	953	79,0	114,3	35,3	2,0	50493	1706	14,4	51,8	37,4	1,7
Construction électrique	55827	-3,0	1927	52,9	100,4	47,4	3,5	54148	2947	21,9	62,3	40,4	3,4
Construction de matériel de transport	72794	-4,8	3664	102,3	147,4	45,0	7,4	69269	7413	31,0	70,4	39,4	7,5
Diamant	6513	-8,0	494	26,9	66,2	39,3	5,0	5991	627	16,1	47,7	31,6	5,0
Industries manufactu- rières diverses	3247	-4,9	828	53,5	93,2	39,7	23,8	3087	1271	14,6	49,3	34,7	20,3
Construction	232103	-12,0	29202	66,6	110,9	44,3	14,0	204194	48645	18,5	57,5	39,0	13,7
Banques, assurances	70646	0,6	777	49,0	95,5	46,5	1,1	71043	1158	26,3	73,8	47,6	1,2
Secteur privé	57147	0,2					1,3	57245					1,5
Restauration et hé- bergement	25416	2,2	2431	26,1	81,6	55,5	7,8	25983	3065	32,2	75,5	43,3	8,9
Transports et com- munications	168694	-1,8	4303	48,8	92,4	43,6	2,4	165669	6403	34,5	72,0	37,6	2,8
Secteur privé	76694	-2,8					5,2	74576					6,2
Commerce	185257	-3,1	7924	34,2	76,0	41,8	3,3	179450	10637	21,3	58,6	37,3	3,5
Services	599591	-0,7	13135	63,2	109,6	46,3	2,6	555689	21442	34,8	74,1	39,3	2,9
Secteur privé	171594	-1,6					8,4	168791					9,4

Source : Office National de Sécurité Sociale et  
O.N.S.S.

Au vu des estimations, il apparaît que les inégalités entre les sexes se retrouvent au niveau sectoriel : l'indicateur de "risque" de chômage (R) est plus élevé chez les femmes que chez les hommes pour les deux années envisagées et dans chacune des branches d'activité considérées. De la même manière, les taux de sortie du chômage sont plus bas chez les femmes que chez les hommes, dans tous les secteurs en 1980-1981 et dans tous les secteurs sauf deux l'année suivante.

Nous voyons donc que le risque d'entrer au chômage et d'y faire un séjour prolongé est plus important pour les femmes, même dans les secteurs où l'emploi féminin a davantage augmenté ou moins diminué que l'emploi masculin (entre 1974 et 1982 comme entre 1980 et 1982). Les risques sont toutefois, en général, moins élevés dans ces secteurs que dans ceux qui ont connu une importante dégradation de l'emploi féminin. Ces indices nous amènent à faire l'hypothèse que l'insertion croissante des femmes dans l'emploi salarié est aussi une insertion précaire, toujours menacée.

### Conclusions

Les salariées sont très inégalement représentées dans les différentes professions : les métiers tertiaires occupent les trois quarts d'entre elles et plus de la moitié des femmes qui ont un métier à caractère tertiaire travaillent dans des professions où elles sont majoritaires.

Cette concentration des emplois féminins apparaît aussi, mais dans une moindre mesure, lorsqu'on examine les taux de féminité des différents secteurs d'activité. On constate ainsi que plus de la moitié des salariées du tertiaire se retrouvent dans les deux secteurs les plus féminisés et que la majorité des salariées de l'industrie travaillent dans un petit nombre de branches d'activité.

L'analyse combinée des dimensions sectorielles et professionnelles a ensuite montré que la féminisation des secteurs était en général davantage



due au poids relatif des différentes professions dans la structure d'emploi qu'aux variations locales des taux de féminité des professions, même si celles-ci sont, dans certains cas, loin d'être négligeables.

Enfin, l'examen des caractéristiques sectorielles de la vulnérabilité au chômage et de la mobilité dans le chômage a fait apparaître que la croissance de l'emploi féminin dans certaines branches d'activité n'implique nullement une insertion professionnelle stable. En fait, malgré le mouvement historique des femmes vers l'activité professionnelle et l'indépendance économique, leur place sur le marché du travail est encore à conquérir.

Le retour des femmes mariées au foyer dans les années trente

Géry COOMANS

"... les femmes mariées (... sont ...) dans le milieu industriel, le plus puissant agent de dépravation morale pour les adolescentes" (1)

"Aussi doit-on hautement féliciter cet industriel, psychologue avisé, exigeant que ses ouvrières s'appellent entre elles, 'Mademoiselle' ou 'Madame' dans leurs rapports professionnels et n'accordant l'accès de ses usines qu'à des travailleuses congruement 'chapeautées'" (2).

Il est toujours délicat de vouloir rapporter une crise à l'autre, à moins de céder aux analogies formelles. En effet, si l'irréversibilité du temps ramène quelques thèmes constants à chaque crise de l'histoire à crises du capitalisme, ceux-ci se déploient de manière singulière à chaque fois, étant tenus à des génèses, à des torsions et à des portées redéfinies à chaque fois par le jeu de structurations nécessairement spécifiques. Et chaque crise remet ainsi en jeu, selon des modalités qui lui sont propres, des thèmes à vrai dire non pas identiques, mais au mieux marqués de ressemblances formelles, quand bien même quelques énoncés ou quelques commentaires seraient répétés quasiment mot pour mot d'une crise à l'autre.

(1)

Dr. GLIBERT, Inspecteur Général du Service de Santé au Ministère du Travail, et Membre de l'Union d'Action Sociale Chrétienne, l'union patronale catholique, in Bulletin Social des Industriels, l'organe de l'U.A.S.C., octobre-novembre 1931, pp. 7-9.

(2)

Dr. GLIBERT, in B.S.I., février-mars 1932, p. 13.

Critique Régionale

Cahiers de Sociologie et d'Economie Régionales

N°13 - juin 1985

Revue éditée par le Centre de Sociologie et d'Economie Régionales de l'Institut de Sociologie de l'U.L.B. et le Comité pour l'Etude des Problèmes de l'Emploi et du Chômage (C.E.P.E.C)

Comité scientifique : Nicole Delruelle-Vosswinkel - Robert Devleeshouwer - Arthur Doucy - André Farber - Jean Michot - Alfred Sand

Comité de rédaction : Mateo Alaluf - Camille Deguelle - René De Schutter - Pierre Desmarez - Marie-Noële Hubeau - Annick Messiaen - Henri Miller - Marie-Laure Roggemans - Marcelle Stroobants

Secrétaire de rédaction : Adinda Vanheerswynghels

Couverture : Patrice Junius

Critique Régionale est administrée par les Editions de l'Université de Bruxelles - avenue Paul Héger 26 - 1050 Bruxelles - Belgique  
Téléphone : 02/649.00.30 - Extension 3799

Tout paiement doit être effectué au C.C.P. : 000-0749231-03 des Editions de l'Université de Bruxelles, ou à la Société Générale de Banque pour le compte : 001-1702025-42 des Editions de l'Université de Bruxelles

Prix au numéro	:	300	FB
Numéro double	:	600	FB
Abonnement 4 numéros	:	1.100	FB
Pays étrangers	:	1.300	FB

Correspondance : Critique Régionale - rue des Canoniers 12 - 1400 Nivelles - Belgique - Téléphone : 067/22.79.51.